



## Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

### Département de Saône et Loire

<b>SÉANCE DU : 10 octobre 2019</b>	<b>Nombre de délégués :</b>	
<b>N° 2019-020</b>	<b>En exercice :</b>	<b>27</b>
<b>Convocation du : 27 septembre 2019</b>	<b>Présents ou représentés :</b>	<b>20</b>
<b>Affichage du : 27 septembre 2019</b>	<b>Absents :</b>	<b>3</b>

**Objet de la délibération : Demande de crédit relais**

L'an deux mille dix-neuf et le dix du mois d'octobre à 18H00, le Comité Syndical s'est réuni à la mairie de Gévelard, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc FRIZOT, Président, délégué titulaire de la Communauté Urbaine Creusot Montceau.

Communauté de Communes	Délégués titulaires	Présent	Excusé	Absent	Représenté par : (Délégué suppléant)
Communauté Urbaine Creusot Montceau	M Jean Paul LUARD	X			
	M Jean Marc FRIZOT	X			
	M Jean François RIZET	X			
	M Guillaume JACOB	X			
	M Marcel MARTIN		X		
	Mme Paulette MATRAY	X			
	M Michel FURNO	X			
	M Joachim LOPES			X	
	M Joël DUBAND			X	
	M Bernard VILETTE				X
	M Gilles TOUILLON	X			
	Mme Danielle LUCIEN	X			
	M Jean Claude LAGRANGE			X	M Guy BOGUET
	Mme Sylvie LECOEUR			X	Pouvoir à M LUARD
	M Jean Marc HIPPOLYTE			X	
	M Marc REPY	X			
	M Alain BALLOT	X			
M SOROKA Christian	X				
Communauté de Communes du Grand Charolais	M Pascal LOPES DE LIMA	X			
	M Bruno PICHARD	X			
	M Gilles PERRETTE		X		Pouvoir à M FRIZOT
	Mme Martine DESPLANS			X	
	M Yves BAYON			X	
	M Pascal MOREAU	X			
	M Jean Marc PESSIN	X			
	M Jean Yves GRILLET	X			
M Claude DUCROUX	X				

**Secrétaire de séance :** M Bruno PICHARD

.../...

Dans le cadre de son programme de travaux de restauration des cours d'eau, le Syndicat engage des sommes relativement importantes. De fait, le comité syndical avait voté l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la caisse d'épargne pour un montant de 515 000 € afin de pallier aux versements tardifs des subventions.

Le solde des subventions n'arrivant toujours pas et mettant le syndicat en grande difficulté, le comptable public du Syndicat a estimé qu'il serait préférable de contracter un crédit à court terme afin de bénéficier de liquidité et de ne pas être en cessation de paiement.

La caisse d'épargne propose un crédit relais d'un montant de 515 000 € sur 2 ou 3 ans avec un taux d'intérêt de 0.80%.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré,

**Décide** d'autoriser le Président à signer le crédit relais d'un montant de 515 000 € pour une durée de trois ans auprès de la caisse d'Epargne.

Fait et délibéré en séance et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,



**Certifié exécutoire** pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le : 14 octobre 2019  
Publication le : 14 octobre 2019

A Montceau-les-Mines le : 14 octobre 2019  
Le Président

